

Thème 1 – Croissance économique, mondialisation et mutation des sociétés depuis le milieu du XIXe siècle

Question 1 – L’immigration et la société française

Cours 2

Une étude : l’immigration et la société française au XX^e siècle (2h)

I Une immigration européenne (1900-1945)

1. Immigration de travail et droit d’asile

- Dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, les premiers immigrés d’Europe du Sud (Italiens et Espagnols) et de Belgique (dans les " pays noirs " du Nord) s’installent en France, où l’industrialisation s’accélère alors que la croissance naturelle ralentit. En 1914-1918, la France perd près de 20% de sa population active et dans les années 1920, le pays connaît sa première vague importante d’immigration.
- En 1936, on compte près de 3 millions d’étrangers en France, ce qui représente environ 7% de la population du pays. Les travailleurs immigrés sont principalement italiens, polonais, espagnols et belges.
- La France est également une terre d’asile, puisqu’elle accueille des réfugiés arméniens et russes dans les années 1920, puis, dans les années 1930, d’autres réfugiés politiques ayant fui l’Italie fasciste, l’Allemagne nazie et l’Espagne franquiste.

2. L’intégration dans la société française, entre mythe et réalité

- Dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, l’entrée et l’installation des étrangers sont favorisés, car la France a besoin de main-d’œuvre et de soldats. Ainsi, la loi de 1889 - la première loi sur la nationalité - étend l’acquisition de la nationalité française aux enfants d’étrangers nés en France (droit du sol) et aux enfants nés d’un français en France ou à l’étranger (droit du sang). Elle facilite également la naturalisation d’étrangers, sous certaines conditions.
- La République compte sur l’école, le mariage et sur le travail pour intégrer les enfants des travailleurs immigrés et en faire des Français capables de travailler et de combattre pour leur patrie. Toutefois, comme l’a montré l’historien Gérard Noiriel, la volonté politique d’intégrer les immigrants a été beaucoup plus limitée qu’on ne le pense et le terme de " modèle républicain d’intégration " relève largement d’une construction a posteriori.
- Dans un premier temps, les nouveaux arrivants conservent leur nationalité. Ils vivent au sein de leur communauté d’origine, parlent leur langue natale, fréquentent leurs associations, etc. Une partie d’entre eux préfèrent en outre émigrer vers d’autres pays qu’ils jugent plus attractifs. Mais d’autres s’intègrent rapidement à la société : c’est le " creuset " français - que certains dénoncent d’ailleurs comme un mythe.

3. La crise des années 1930 et le régime de Vichy : la montée de la xénophobie

- L’hostilité envers les étrangers et la xénophobie ne datent pas de cette période. En période de crise, des actes hostiles aux étrangers existent déjà tant dans le monde ouvrier que dans les campagnes. De même, la presse d’extrême droite (L’Action française)

développe depuis la fin du XIXe siècle une rhétorique contre les " métèques ", les " indésirables " et les étrangers " plus ou moins naturalisés ".

- La crise des années 1930 entraîne les premières mesures visant à ralentir l'entrée des étrangers en France. Ainsi, la loi de 1932 " protégeant la main d'œuvre nationale " contre la concurrence des travailleurs étrangers crée des quotas d'ouvriers étrangers dans les entreprises. En 1934-1935, le retour volontaire puis forcé de plusieurs centaines de milliers d'étrangers est organisé. Après la parenthèse du Front populaire, les décrets lois Daladier facilitent les expulsions pour les " étrangers indésirables ", venus d'Espagne en particulier.
- Sous le régime de Vichy, une loi de 1940 permet l'internement des Juifs étrangers et, la même année, une autre loi est instituée contre les étrangers non juifs considérés comme étant " en surnombre dans l'économie nationale " : on estime que 80 000 d'entre eux sont contraints au travail forcé, dans le cadre des GTE (Groupes de travailleurs étrangers ") ou dans les camps de l'organisation Todt.

II L'immigration sous les Trente Glorieuses (1945-1975)

1. Une immigration encouragée

- Pendant les Trente Glorieuses, le nombre d'étrangers venus travailler en France double. La reconstruction du pays puis la forte croissance économique, à partir des années 1950, entraîne une nouvelle vague d'immigration. Les étrangers viennent principalement d'Espagne et du Portugal, mais également du Maroc, de la Tunisie, de l'Algérie - ce que l'on appelle l' " immigration coloniale " à partir des années 1960 -, d'Asie et d'Afrique subsaharienne. Au total, la population étrangère passe de 1,7 million en 1946 (soit 6,5% de la population française) à 3,4 millions en 1975.
- L'Office national de l'immigration (ONI), créé en 1946, passe des accords avec la plupart des pays concernés pour organiser cette immigration. L'organisme délivre des cartes de séjour de 1 an à 10 ans. En effet, cette arrivée d'étrangers en France est alors considérée comme conjoncturelle, bien que le besoin d'une main-d'œuvre étrangère soit urgent, comme en témoignent les affiches incitant les étrangers à venir travailler en France.
- Les immigrés occupent principalement des emplois non qualifiés dans l'automobile (OS), la métallurgie, le bâtiment, les mines, ainsi que des emplois de personnels de services et d'ouvriers agricoles. Ils doivent donc accepter les travaux les plus pénibles, ce qui entraîne une pression sur les salaires des autres OS.

2. Les difficultés de la population étrangère

- La première difficulté est celle du logement : une majorité de travailleurs immigrés vit à la périphérie des grandes villes, dans des conditions difficiles. En 1956, la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens et leurs familles (SONACOTRA) est créée, pour régler ce problème. Mais elle ne parvient pas à gérer l'afflux des nouveaux travailleurs, auquel s'ajoute l'exode rural. Ainsi, au milieu des années 1960, plus de 40% de la communauté algérienne en France vit dans des bidonvilles, comme celui de Nanterre.
- Dans toutes les grandes villes, des ghettos ont tendance à se constituer, en particulier dans les quartiers des ZUP (Zone à urbaniser en priorité), créées de 1959 à 1967 pour faire face à la crise du logement. Ces grands ensembles, bâtis dans l'urgence, permettent de résorber les bidonvilles et les taudis, mais ils isolent rapidement les populations qui les occupent, en particulier les travailleurs immigrés.

- A ces difficultés s'ajoutent le déracinement ressenti par beaucoup d'immigrés : nombre d'entre eux sont originaires de zones rurales et se sentent isolés dans des foyers, isolément auquel s'ajoute la barrière de la langue et de la culture. A l'usine, ils occupent les emplois les moins qualifiés et les plus répétitifs, et le rythme du travail industriel ajoute à leurs difficultés quotidiennes. L'écart se creuse entre les immigrés et la classe ouvrière française qui accède au confort de masse.

3. L'intégration dans la société française

- Dans le meilleur des cas, l'intégration se poursuit pour les enfants nés de parents migrants, grâce à l'école en particulier. Les questions religieuses ne posent pas de problèmes particuliers, contrairement à une représentation construite encore une fois a posteriori - les immigrés musulmans pratiquent leur religion en privé, dans la plupart des cas. En revanche, comme l'immense majorité des immigrés est issue des anciennes colonies, un double problème se pose pour leur intégration : la colonisation est perçue par une partie des migrants et de leurs enfants comme une oppression de l'histoire qui se poursuit par une oppression économique. A l'inverse, la représentation de la guerre d'Algérie en particulier par les " Français de souche " est pour certains la preuve que les anciens indigènes du Maghreb ne sont pas intégrables à la France, en raison de leur origine historique.
- Malgré la croissance économique et le fait que les immigrés occupent des emplois délaissés par les Français de souche, la période n'est pas exempte de manifestation xénophobes. L'extrême droite dénonce l'immigration : c'est le cas en particulier du mouvement poujadiste, qui la présente comme une menace pour le pays, au même titre que la construction européenne. Dans les cas les plus graves, des violences sont perpétrées contre des étrangers, en particulier d'origine maghrébine (les " ratonnades "), comme par exemple en 1973 dans le Sud de la France. La question du racisme commence d'ailleurs à faire débat dans la société française, comme l'illustre le film d'Yves Boisset Dupont Lajoie (1974).

III Depuis 1975 : le contrôle de l'immigration et l'intégration en débat

1. 1974 : la suspension officielle de l'immigration

- Au lendemain du premier choc pétrolier (1973) et avec le début de la crise économique et de la montée du chômage (100 000 demandeurs d'emploi en 1968, 200 000 en 1974, le gouvernement décide de suspendre l'immigration des travailleurs et des familles (hors CEE). Cependant, un décret d'avril 1976 instaure le droit au regroupement familial pour les immigrés, sous certaines conditions (présence en France depuis un an, logement, ressources et garanties d'ordre public).
- Dans les années 1970, l'entrée de travailleurs étrangers en France est donc freinée. Toutefois, la France accueille toujours les familles des étrangers, les demandeurs d'asile et une immigration clandestine, difficile à chiffrer par définition, se développe.
- Si le nombre d'étrangers augmente peu, c'est également parce que de nombreux étrangers deviennent français, par mariage ou par naturalisation - la confusion entre immigrés et étrangers vient alors brouiller le débat. La question qui se pose alors est celle de l'intégration des générations issues de l'immigration.

2. L'immigration devient un problème politique

- Cette question devient un enjeu politique dans les années 1980. Le Front national, qui dénonce l'immigration comme la cause du chômage en France, effectue une percée politique. Vis-à-vis des étrangers, la politique de la France varie entre périodes de régularisation des " sans-papiers ", comme sous les gouvernements socialistes dans les années 1980, et politiques de restriction des naturalisations (" loi Pasqua " de 1993, par exemple).
- La crispation du débat sur l'immigration peut-être symbolisée par les interprétations opposées de la déclaration du socialiste Michel Rocard, en 1990 : " La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part. " Accueillie par certains comme un ralliement d'une partie de la gauche à une politique plus sévère vis-à-vis de l'immigration - cette interprétation ne reprend souvent que la première partie de la déclaration -, par d'autres comme une simple prise en compte des difficultés économiques et sociales du pays ne remettant pas en cause la tradition d'accueil de la France.
- Face à la montée de l'extrême-droite depuis les années 1980 (la présence au second tour de l'élection présidentielle de Jean-Marie Le Pen, en 2002, en est la manifestation la plus frappante), des associations antiracistes se créent, comme " SOS racisme " en 1984, qui se positionne en faveur de l'intégration - et non l'assimilation - et le " droit à la différence " des minorités d'origine immigrée. A partir des années 1990, des " collectifs " militent également pour la régularisation des " sans papiers ".

3. Le débat actuel sur l'immigration et sur l'intégration

- Dans les années récentes, la question de l'immigration est compliquée par plusieurs facteurs : le fait que le contrôle aux frontières s'effectue dorénavant dans le cadre d'une coopération européenne (" l'espace Schengen "); la mondialisation qui engendre de nouvelles mobilités internationales ; le vieillissement de la population française, enfin, qui entraîne un débat sur la nécessité d'avoir recours à une immigration pour compenser le déficit des actifs.
- Le débat s'est déplacé vers la question du " repli communautaire " des populations musulmanes originaires d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne : leur intégration serait freinée, d'après certains par un retour à des pratiques religieuses incompatibles avec les principes de la République. D'où les débats et les lois récentes portant sur les signes religieux (le débat a en fait porté sur le " foulard islamique ") et sur la burqa.